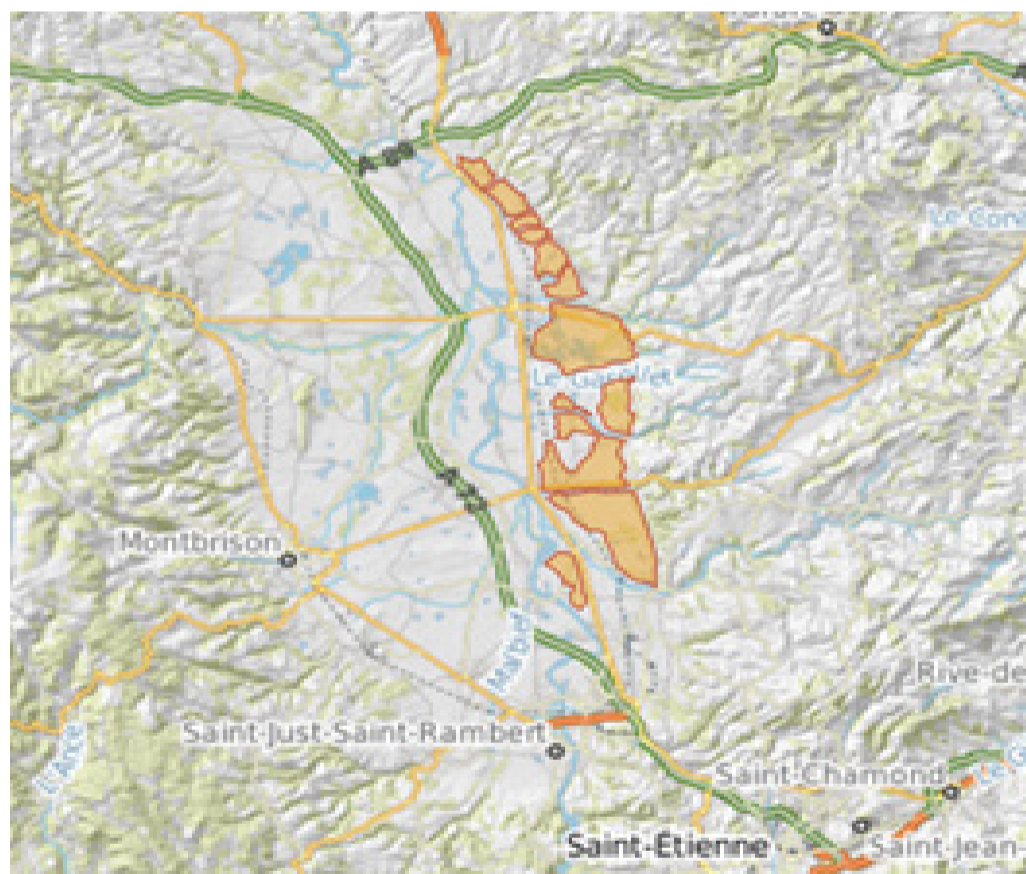


Choix de la parcelle :

Le romarin est une culture adaptée aux zones sèches, sur des sols drainants, à une pente maximale de 20%. Le sol doit présenter un pH égal ou supérieur à 6,5. Le romarin peut être implanté jusqu'à 800 mètres d'altitude. Les mouillères doivent être exclues.

Exemple de sols sur le territoire de la Loire :



Varennes de l'est de la Loire, zones de plaine. Chambons constituant le lit apparent de la Loire et de ses affluents

Implantation :

Avant implantation, un labour d'automne est conseillé, ainsi que deux ou trois faux-semis, dans le but de diminuer la pression des adventices.

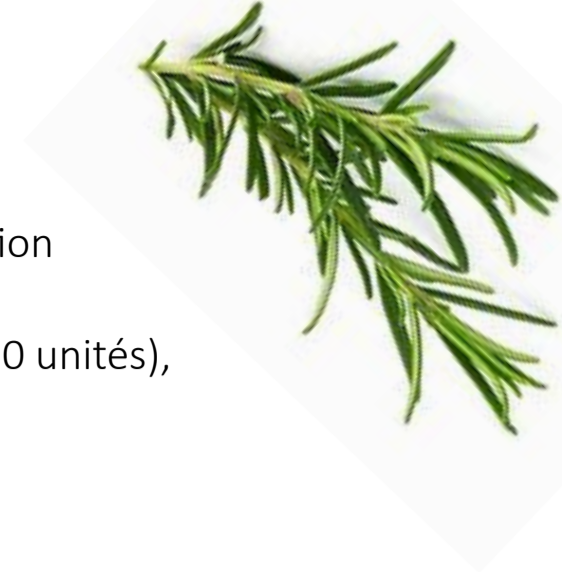
La densité conseillée est de 10 000 plants par hectare, avec un écartement de 50 cm entre les plants et de 2 mètres entre les rangs. L'implantation peut être réalisée à l'aide d'une planteuse viticole ou maraîchère.



Fertilisation :

On peut apporter de la matière organique (si possible compostée) avant l'implantation, 30 à 40 tonnes par hectare, enfouie sur les 10-15 premiers cm du sol pendant la préparation superficielle.

On peut ensuite mettre de la fumure d'entretien : de l'azote et du phosphore (environ 30 unités), ainsi que de la potasse (environ 40 unités).



Irrigation :

L'irrigation sera nécessaire surtout au moment de la plantation ou dans les semaines qui suivent. Ensuite, les conditions peuvent imposer un ou deux passages d'irrigation, mais globalement la culture peut être conduite sans irrigation.

Désherbage :

Une rotation culturale d'au moins trois ans sans romarin, ainsi que les faus semis successifs doivent permettre une diminution de la pression des adventices.

Le désherbage peut se faire de manière mécanique entre les rangs, trois fois par an en moyenne.

Entre les plants, on pourra passer la herse étrille durant les 18 premiers mois de la culture. Concernant le désherbage entre les plants, il se fera manuellement.



Récolte :

La première récolte ne se fera qu'au bout de la deuxième année. On pourra récolter à la fin de l'été, mais la période varie selon les débouchés.

Sensibilité aux maladies et ravageurs :

Le romarin est une culture qui présente peu de risques aux ravageurs, mais on pourra mentionner les chenilles et la chlorose ferrique comme un danger potentiel.

Arrachage :

Après 11 ans de culture de romarin, il est souvent observé une baisse de rendement, il faut donc arracher la culture et implanter des céréales ou des légumineuses pendant 3 à 4 ans.

Bibliographie :

D'après CA Languedoc-Roussillon) et CA Occitanie

CPPARM, Réseau de Fermes Ressources, Agriculture Biologique, Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales, s.d.

SAUVAIRE Yann, Le romarin pour l'herboristerie (feuilles séchées biologiques) option d'irrigation : non irriguée, 2020. Chambre d'Agriculture d'Occitanie, PPAM Bio, juin 2020.



Loire
LE DÉPARTEMENT

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR


MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

Chambre d'Agriculture de la Loire

43 avenue Albert Raimond - BP 40050 - 42272 ST PRIEST EN JAREZ CEDEX

Fax : 04 77 92 12 78 - Email : cda42@loire.chambagri.fr

Site Web : www.loire.chambre-agriculture.fr

Contact : Marie-Françoise FABRE

Avril 2022